



Divorce et indivision peut-on garder la maison

Par Visiteur

Dans quelles conditions peut-on garder une maison en indivision entre deux conjoints divorcés.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il n'y a aucune condition sauf celle de ne pas vendre le bien.

Chaque époux peut exercer son droit de jouissance sur le bien et si celui qui l'occupe veut en priver l'autre, il devra alors lui verser une indemnité d'occupation qui en quelque sorte une forme de loyer.

Cordialement